

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 27 janvier 2022

DEL_20220127_18

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **24**
De votants **27**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant en réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Créations de postes

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE_VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Sébastien WAIRY, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

1^{er} février 2022

Et que la convocation avait été faite le

19 janvier 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Myriam LEROUX a donné son mandat à Benoît PICHARD
- Patricia L'ECORSIER a donné son mandat à Stéphanie BURNEL
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Laurence FREMINET

Absentes :

- **Christelle POHON et Isabelle GUENEGO**

M. Jean-Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Au regard des besoins du service petite enfance, et sur avis favorable de la supérieure hiérarchique, il est proposé de créer, deux postes d'adjoint technique titulaire à temps complet seront créés au service petite enfance.

Il est proposé au Conseil municipal,

D'approuver ces créations de poste et la modification du tableau des emplois,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Considérant la volonté de M. le Maire de résorber les emplois précaires,

Considérant le souhait de M. le Maire de pourvoir répondre au besoin du service petite enfance,

Considérant l'avis favorable de la supérieure hiérarchique,

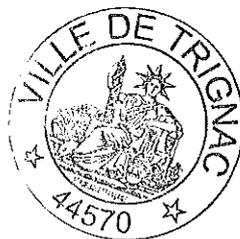
Considérant l'avis favorable de la Commission administration générale du 10 janvier 2022,

Postes créés	Temps	Service ou secteur	Raison
2 postes d'adjoint technique titulaire	35	Service petite enfance	Evolution des besoins du service modification de 2 temps non complet en 2 temps complet

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

- **Article 1** : D'acter la création de poste de 2 adjoints techniques, au service Petite Enfance.
- **Article 2** : De modifier le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac tel que décrit ci-dessus,
- **Article 3** : Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **Article 4** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le